



MAIRIE D'ARTHON EN RETZ

1, rue de Pornic
44320 ARTHON EN RETZ

Séance du 17 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept février, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GUILBAUD Hubert, CROM née HAMON Anne, GRELLIER Yves, BRIANCEAU Philippe, DEBEAULIEU née BROSSARD Catherine, DROUET Jacky, GARDELLE née GARRAUD Pascale, DOUSSET Marcel, LANDREAU née MARTIN Françoise, PONEAU née AUDION Michelle, MALARD Pierre, MALHOMME Jacques, SORIN Jean-Luc, ZINADER Michaël, BARREAU née FIOLEAU Isabelle, BOUGAEFF Alexandre, GOUY née MICHELOT Valérie, EVIN née GILLET Céline, HAMON née DURAND Céline, PASQUEREAU née RENOUEL Elisabeth, DELAUNAY Yoann, NELLENBACH Jean-Philippe.

Absents ayant donné procuration : MM. HALGAND née MALENFANT Karine, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DULIN Steeve.

Absente : Mme MORICE née GRIVAUD Nathalie.

Le conseil a choisi comme secrétaire Monsieur NELLENBACH Jean-Philippe.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le code général des collectivités territoriales oblige les conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Avant d'engager ce débat au sein de l'assemblée, le maire présente les points forts de l'action de la municipalité dans l'exécution des budgets écoulés, une synthèse de la santé financière de la commune, puis les orientations qu'il propose dans le cadre du budget primitif 2015, les modalités d'équilibre financier, et enfin les perspectives pour les années ultérieures.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2312-1,

Après avoir entendu en séance le rapport du maire, le conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015.

HAUT DU BOURG - VENTE DE TERRAIN A LA NANTAISE D'HABITATIONS (LNH)

Le maire rappelle que, pour faire face à la demande grandissante de ce type de logements émanant tant des familles Arthonnaises que de la population exogène, la commune d'Arthon en Retz souhaite implanter en centre bourg un programme de logements à caractère social.

Cette opération est incluse dans un programme urbain d'aménagement dit "du haut du bourg" visant la restructuration du secteur et la densification de l'habitat.

A cet effet, le conseil municipal a déjà acquis les parcelles bâties ou non cadastrées section AC numéros 185 - 186 - 187 - 188 - 648 et 409.

L'opérateur retenu pour le programme immobilier est La Nantaise d'Habitations (LNH).

Les parcelles AC 186 et 187 en totalité et une partie des parcelles AC 185, 188, 408 et 409, le tout pour une superficie approximative de 800 m², pourraient être vendues à LNH au prix de 60 € le m² pour servir d'assiette aux futurs édifices.

L'ensemble de ces terrains est situé en zone UA du POS et a été estimé par les Domaines, par lettre du 11/02/15, à 84.000 € hors coûts de démolition.

Le projet initial de La Nantaise d'Habitations compte :

- 9 logements (4 T2, 4 T3 et 1 T4). Une telle répartition est selon LNH la plus polyvalente (adapté aux jeunes couples avec ou sans enfants et aux personnes âgées). Pour densifier, l'édification sera effectuée en R + 1.
- Complémentaire, une partie de la surface construite (environ 150 m²) serait vendue à un pôle service.

Le maire précise que le Conseil général a bien voulu accorder une subvention de 66.438 €, dans le cadre du contrat de territoire, pour l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section AC n° 186, d'une superficie de 235 m², destinée au logement social.

Il rappelle que le montant des frais engagés par la commune pour cet immeuble est de 122.006,70 € (coût d'achat) plus 5.472,65 € de frais de démolition des bâtiments, soit au total 127.479,35 € HT ; le prix de vente à LNH serait de 60 € x 235 m² = 14.100,00 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- Autorise le maire ou son représentant à vendre à La Nantaise d'Habitations les parcelles AC 186 et 187 en totalité et une partie des parcelles AC 185, 188, 408 et 409, le tout pour une superficie approximative de 800 m², au prix de 60 € le m² ; ceci considérant que le coût de revente inférieur à l'estimation des Domaines est justifié par l'intérêt général que représente le logement social.

INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la précédente réunion du conseil municipal.

DATE DEPOT	ADRESSE DU BIEN	SECTION/NUMERO	ZONE	SURFACE	PRIX DIA
23/01/2015	32 rue du four à chaux	L2496/2525	UB	718m ²	127 000 €
23/01/2015	46 rue du Moulin de la Boizonnière	L577/1771	UC	1002m ²	138 000 €
02/02/2015	Le Pré Berthelot	F571	UC	3389m ²	235 000 €

PETITION - OPPOSITION AUX ACCORDS CETA ET TAFTA

PREAMBULE :

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'AECG avec le Canada (CETA en anglais) et le PTCI (TAFTA en anglais) avec les États-Unis. Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le grand Marché Transatlantique (GMT).

Négociés dans le plus grand secret, ils pourraient être ratifiés, le premier dans le courant 2015, le deuxième en 2016, sans la moindre consultation des citoyens et du parlement.

A cela s'ajoute la négociation secrète d'un accord international sur les services (TISA en anglais), qui rendrait inopérants les services publics, en obligeant les États à accorder les mêmes subventions au privé.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'État, y compris au niveau des communes.

Le but de la négociation est d'aller au-delà même des accords de l'OMC, en particulier en obligeant les États et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises étrangères tout avantage accordé au public et au local : ce qui rendra impossible financièrement le maintien des services publics (ce que l'accord TISA vient renforcer) et le soutien de l'économie locale.

Ces accords visent ensuite à réduire les « barrières non tarifaires » : ils prévoient en effet que les législations et normes (sociales, environnementales, sanitaires, phytosanitaires, techniques) soient « harmonisées » pour faciliter le libre-échange.

Or les USA sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matières écologique, sociale et

culturelle, et même concernant le droit du travail. Ils refusent d'appliquer les conventions de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs normes et règlements sont beaucoup moins protecteurs pour les populations qu'en Europe. Le Canada vient également de sortir du protocole de KYOTO. Ce marché libéralisé avec le Canada et les États Unis tirerait donc toute l'UE vers le bas

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les États ou les collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi « leurs bénéfices escomptés » !

Ils pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'État ou aux communes, faisant exploser la dette publique.

Les multinationales pourraient ainsi forcer le gouvernement français à renoncer au moratoire sur les gaz de schiste, exposant, par exemple, le tiers du département 05 aux aventures de la fracturation hydraulique, et à accepter la culture des OGM en plein champ, le bœuf aux hormones, le porc à la ractopamine ou le poulet lavé au chlore.

Par la signature de ces accords, serait réalisé le vœu de D. Rockefeller :

« Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire ».

Après délibération, le conseil municipal, par 25 voix pour et 1 abstention :

- **manifeste son opposition à ces deux accords (CETA et TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence,**
- **dénonce également tous les accords actuels et futurs dont la négociation de l'accord sur les services (TISA) qui vise à détruire la majorité des services publics et l'accord partenariat économique (APE) avec l'Afrique,**
- **demande un moratoire sur les négociations de ces accords et la diffusion immédiate des éléments de la négociation,**
- **refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs,**
- **se déclare hors grand marché Transatlantique.**

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Monsieur GUILBAUD dit que les commissions "travaux" et "finances" se réuniront le 04/03/15 à 20 h 30 pour examiner la programmation des travaux.

Monsieur BRIANCEAU réunira la commission "associations" pour discuter de la future convention pluriannuelle d'objectifs à mettre en place avec Arthon Animation Rurale.

Madame GARDELLE évoque la prochaine réunion des commissions "finances" le 12/03/15 à 20 h 30 pour corrélérer le développement économique et le futur plan local d'urbanisme et évoquer la politique culturelle.

Le 21/03/15, les conseillers municipaux intéressés pourront faire le tour des bâtiments communaux.

Monsieur DROUET fait état de la prochaine réunion "urbanisme – aménagement du territoire" avec la communauté de communes de Pornic : le 19/02/15 à 14 h 30.

Il avise de la fin prochaine du diagnostic du PLU. Une réunion publique, qui sera annoncée dans le prochain bulletin municipal, sera organisée le 23/03/15 à 20 h 30, au théâtre.

Madame DEBEAULIEU réunira la commission "communication" le 10/03/15 à 20 h 30.

Le prochain bulletin municipal sera distribué à partir du 16 mars.

Elle rappelle que le vendredi 27 février 2015, à 19 h 00, en mairie, aura lieu le vernissage de l'exposition 14/18 qui sera présentée du 28/02/15 au 07/03/15.

Madame CROM informe que la commission "environnement - cadre de vie" se réunira le 23/02/15 à 20 h 30 dans le cadre de l'élaboration du PLU. La question de l'implantation des colonnes d'apports volontaires sera également abordée; ceci conformément au futur marché de collecte des ordures ménagères, initié par la communauté de communes de Pornic. Celui-ci prendra effet au 01/10/15 et engendra des changements qu'il conviendra d'expliquer par une campagne d'information adéquate.

QUESTIONS DIVERSES

Madame PONEAU dit que Monsieur Thomas LANDREAU a reçu la médaille d'or aux Olympiades des métiers qui se sont déroulées à Strasbourg. Cet Arthonnais de 22 ans, carreleur à Macoretz, devrait être qualifié pour la coupe du monde qui aura lieu au Brésil.

Etant donné les deux tours des élections départementales prévus les 22 et 29/03/15, la réunion du conseil municipal programmée le 25/03/15 est reportée au 01/04/15.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux mercredi 1^{er} avril, jeudi 23 avril, vendredi 29 mai et lundi 6 juillet 2015, à 20 h 30.

LAIGRE

GUILBAUD

CROM

GRELLIER

BRIANCEAU

DEBEAULIEU

DROUET

GARDELLE

DOUSSET

LANDREAU

PONEAU

MALARD

MALHOMME

SORIN

ZINADER

BARREAU

BOUGAEFF

GOUY

EVIN

HAMON

PASQUEREAU

DELAUNAY

NELLENBACH